Rassemblement National
FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES | 64

17 NOVEMBRE 2026

CCLO : IL AURA FALLU UN RECOURS POUR QUE LE RÈGLEMENT RESPECTE LA LOI !

COMMUNIQUÉ DE NICOLAS CRESSON

CONSEILLER MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE D'ORTHEZDÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL ADJOINT
RÉFÉRENT DE LA 3E CIRCONSCRIPTION

Ce mardi soir, la CCLO a revoté son règlement intérieur, adopté il y a deux mois à peine. Le rapport parlait de simples « ajustements rédactionnels », destinés à améliorer « la compréhension par les élus ». Mais en séance, le président a lui-même vendu la mèche : **si le conseil revote ce règlement, c'est parce que « Monsieur Cresson a fait un recours gracieux ».**

Rappel des faits. **Le 14 septembre au matin, quelques heures avant l'adoption du règlement, j'avais écrit au président pour lui signaler six articles qui me paraissaient contraires à la loi**, en proposant pour chacun une rédaction conforme. Réponse : rien. Le soir même, en séance, pas un mot sur mes observations. Le président avait préféré lire ma déclaration de non-appartenance à la majorité, pour la commenter : « en 50 ans d'existence », cette maison n'aurait « jamais connu une telle déclaration ». « Je ne sais pas si vous cherchez à vous distinguer », ajoutait-il, « c'est inédit et c'est curieux ».

Le 29 septembre, j'ai déposé un recours gracieux et saisi le préfet. Réponse du président : toujours rien. **Et ce soir, l'opposant « curieux » lui fait réécrire quatre de ces six articles. Pour une curiosité, c'est un bon rendement !** Un simple mail aurait dû suffire : il aura fallu un recours et la saisine du préfet.

Des « ajustements rédactionnels », vraiment ? **Écarter un élu de toute désignation parce qu'il adhère à une association, cantonner l'opposition à une commission sur cinq, la priver de toute expression dans le magazine payé par les contribuables** : ce n'étaient ni des fautes de style ni des virgules mal placées, mais des entorses à la loi. On ne revote pas un règlement pour trois virgules.

Ce soir encore, le président a cru bon de souligner que j'avais contesté le règlement de la collectivité où je siège. **Justement : c'est parce que j'y siège que ce règlement me concerne.** Faire respecter la loi dans sa propre assemblée n'a rien de curieux, c'est le premier devoir d'un élu. Et le recours gracieux est la voie la plus courtoise qui soit : on demande à l'auteur de corriger lui-même sa copie avant d'aller devant le juge. Encore aurait-il fallu daigner me répondre.

J'ai voté ce nouveau règlement : l'essentiel est corrigé, et on ne boude pas une victoire. **Le président a avalé son chapeau, mais pas en entier.** Il en reste deux morceaux : la règle qui lui permet de couper la parole à un élu au bout de cinq minutes, et l'obligation de réunir 32 élus pour proposer la moindre modification du règlement. J'y reviendrai.

Un vice-président de la CCO m'a dit un jour qu'ici, « on ne fait pas de politique ». C'est sans doute la phrase la plus politique qu'on puisse prononcer dans cette assemblée. Lire en séance la déclaration d'un opposant pour la juger « curieuse », c'est de la politique. Simplement, quand c'est la majorité qui en fait, elle appelle ça de la gestion. **Oui, je fais de la politique, et je vais continuer : j'ai été élu pour porter la voix de mes électeurs, pas pour appuyer sur le bouton qu'on m'indique.** Dans une assemblée d'élus, le désaccord n'est pas une curiosité : c'est la démocratie.

Alors non, je ne cherchais pas à me distinguer. Je voulais seulement que la CCLO respecte la loi. Visiblement, c'est cela qui était inédit.